

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 013

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents : 8

votants : 11

OBJET : Délibération fixant le nombre de postes d'adjoints

L'an deux mil vingt-six, le **vingt mars 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint — M. BEYLIER Jean-Louis - M. GYURITS Alexandre - Mme DUPUY Fabiola – M. HÉBRARD PIERRE– Mme LATOUILLE Christelle.

EXCUSÉS : Mme DRURY Shirley (procuration à M. Jean-Louis BEYLIER) - M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Frédéric EYMERY) - Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme Laurette GUEIDAN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle LATOUILLE

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé la création de **deux postes** d'adjoints.

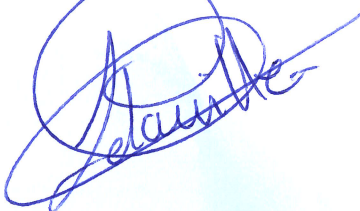
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'adjoints au Maire.

Le Maire,

Annick HUCHET

Secrétaire de séance

Christelle LATOUILLE



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23/03/2026

Et de sa publication le 23/03/2026